

# DQ-47 – QUES221

Date : 17 janvier 2007



---

## QUESTION

Est-ce qu'il existe une réglementation aux États-Unis en matière de distance tampon que les autres navires doivent respecter par rapport aux méthaniers?

Un texte paru le 13 avril 2006, sur [www.boston.com](http://www.boston.com), nous apprenait qu'un projet de loi en ce sens (lequel prévoyait 2 milles en avant du méthanier, 1 mille à l'arrière et 500 pieds de chaque côté) avait été présenté le 12 avril.

## RÉPONSE

Il n'existe pas de réglementation aux États-Unis à notre connaissance.

Les zones tampon entre navires restent à l'appréciation de la Garde côtière américaine (USCG) en fonction des situations locales, chaque configuration portuaire étant différente.

Le SIGTTO ainsi que Termopol édictent des recommandations à ce sujet.

SIGTTO recommande une « *moving safety zone* » d'une distance d'un à deux milles à respecter sur l'avant et l'arrière mais n'indique rien sur le côté si ce n'est de ne pas croiser d'autres navires dans un chenal étroit. TERMPOL stipule sept fois la largeur du navire comme largeur minimale d'un chenal étroit pour une circulation à double sens.

Rabaska propose des distances minimales de croisement qui excèdent ces recommandations.